



Demande d'expert sujette à appel ?

Par **JeanMineurBalzac001**, le **29/01/2014** à **17:06**

bonjour

Dans le cadre d'une succession une demande d'expertise est faite par voie judiciaire (selon les art 144 et suivants du code de procédure civil)

Je voudrais savoir si, en cas de refus de cette demande par le juge, elle peut faire l'objet d'un appel ?

merci